

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** – Adhésion association AMORCE

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

AMORCE est l'association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat. Cette association, au service des collectivités territoriales, associations et entreprises, regroupe les communes, les intercommunalités, syndicats mixtes, régies, les SEM, les départements, les régions ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre les points de vue.

Pour information à ce jour, AMORCE regroupe 900 adhérents dont 2/3 de collectivités et 1/3 de professionnels. 70% des sièges de l'association sont occupés par des élus locaux et 70% des financements sont issus des cotisations garantissant une indépendance pour défendre les intérêts des adhérents. Le siège de l'association est situé à proximité dans le Rhône (Villeurbanne).

L'agglomération dispose des compétences gestion des déchets ménagers et transition énergétique. Les évolutions techniques mais également réglementaires et fiscales sont constantes dans ces deux domaines. L'adhésion à AMORCE permet de bénéficier d'une expertise (renseignements personnalisés, publications et guides, magazine bimestriel, veille juridique bimensuelle...), d'un réseau d'échanges via des réunions et listes de discussions thématiques.

Aussi, il est proposé d'adhérer à l'association au titre de deux compétences :

- Des déchets ménagers
- De l'Énergie

Il convient également de désigner un membre pour représenter Vienne Condrieu Agglomération au sein des diverses instances de l'association ainsi qu'un suppléant.

La cotisation pour l'année 2019 s'élèverait ainsi à 1 587 €. (2* 0,00750 €/hab+ part fixe)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

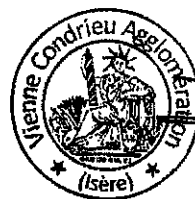
DECIDE d'adhérer à l'association AMORCE au titre de deux compétences : déchets et énergie.

DESIGNE M. Isidore POLO en qualité de titulaire et M. Bernard LOUIS en qualité de suppléant pour représenter l'agglomération dans les instances de l'association.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

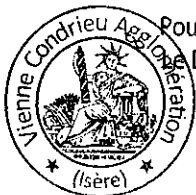
Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019

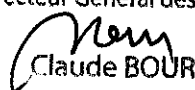


Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services


Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat